

Santé au travail : passez à l'action !



INDUSTRIES GRAPHIQUES

+ COVID-19

Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



**L'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Digitalisation des supports de communication, évolution des équipements, problèmes de recrutement, les difficultés que rencontrent les entreprises des industries graphiques sont bien réelles.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salarié(e)s. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

Et les chiffres ne sont pas bons : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur de l'impression.

DANS VOTRE PROFESSION :

130 000
JOURNÉES PERDUES PAR AN

50%
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
LIÉS AU **MANUTENTIONS**
MANUELLES

EN MOYENNE :

62
JOURS D'ARRÊT PAR
ACCIDENT DU TRAVAIL

223
JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE

Source : Cnam



LES PRINCIPAUX RISQUES



CHUTES



DOULEURS AU DOS

PASSEZ À L'ACTION

↓ Réduisez les risques de chutes

- Laissez les zones de circulation propres, sèches et dégagées.
- Installez des bacs de rétention pour les produits chimiques. Nettoyez immédiatement les déversements accidentels de produits.
- Veillez au bon état du sol (réparez les sols endommagés et supprimez les dénivelés)
- Éclairez les zones de circulation et des escaliers. Signalez les zones à risques.

↓ Choisissez des équipements et matériels adaptés

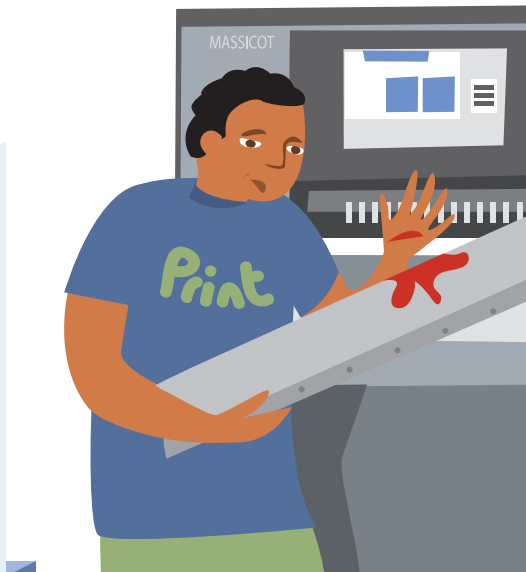
- Mettez à disposition des équipements de manutention adaptés aux tâches et à l'environnement.
- Organisez les flux et les espaces de stockage afin de limiter les ports de charge.
- Privilégiez les conditionnements entraînant des charges plus faibles.
- Formez les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).



INTOXICATIONS, ALLERGIES

↓ Utilisez les produits les plus sûrs et préservez la qualité de l'air

- Remplacez les substances dangereuses par des produits moins dangereux.
- Mettez en place des systèmes de ventilation et de captage des polluants.
- Informez et formez le personnel.
- Mettez à disposition et faites porter des équipements de protection individuelle : gants, masques, lunettes.



BLESSURES

↓ Réduisez les risques liés à l'utilisation des machines et des outils

- Protégez et signalez les zones dangereuses.
- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement des dispositifs d'arrêt d'urgence et formez les salariés à leurs utilisations.
- Réalisez les vérifications générales périodiques.
- Mettez à disposition des salariés des cutters de sécurité et maintenez-les en bon état.
- Équipez les salariés de protections individuelles : gants, chaussures de sécurité.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- améliorez les performances de votre entreprise ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;

- améliorez la qualité de vos services ;

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ **Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.**

→ **Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.**

→ **En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.**

→ **Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.**

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



🔗 www.inrs.fr/industries-graphiques

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

🔗 www.ameli.fr/industrie



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6388** - 1^{re} édition • Janvier 2021 • 2000 ex. • ISBN 978-2-7389-2614-2 • Conception graphique : Clémentine Rocolle / **les Créatives** • Illustrations : Émilienne / **lilapik.com** • Imprimé par Stipa papier recyclé

